

# Déchets de plâtre

Déchets  
de chantier

Le sponsor

Encore trop souvent, les déchets de plâtre finissent avec les gravats dans les décharges pour matériaux inertes. En Suisse, cette pratique est tolérée, à condition que le plâtre ne dépasse pas 5% des matériaux inertes stockés dans la décharge. Il existe cependant des dispositions différentes selon les cantons.

Cet espace rédactionnel est réservé à LEMAN ENVIRONNEMENT SA, qui a soutenu la réalisation de ce numéro de FORUM DÉCHETS et que nous tenons ici à remercier.

## Recyclage

La filière de recyclage du plâtre a été mise en place en 2007 par M. Marthaler, Chef du département des infrastructures du canton de Vaud.

Le plâtre issu du recyclage de ces déchets est réintroduit comme matière première dans le cycle de production des producteurs de plâtre. Il contribue ainsi à désencombrer les décharges de matériaux inertes. Même si le dépôt du plâtre dans les décharges n'est pas à première vue problématique, il peut dégager de l'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S). De même, en contact prolongé avec de l'eau, le plâtre peut former des sulfures. C'est pourquoi les pays membres de l'Union Européenne ont interdit le dépôt des déchets de plâtre dans les décharges, conformément aux directives 1999/31/EG et 2003/33/EG. En Suisse, la Confédération n'a pas encore émis de directives allant dans le même sens. Grâce à ses propriétés chimiques, le plâtre peut en principe être recyclé autant de fois que l'on veut, sans que la qualité des nouvelles plaques produites s'en ressente.

## Conditions d'acceptation

Les déchets suivants peuvent être recyclés:

- plaques de plâtre cartonnées;
- déchets de coupe;
- plaques de plâtre cartonnées issues de travaux de rénovation ou démolition;
- carreaux de plâtre massif et carreaux de plâtre en fibre;
- plaques de plâtre de cloisons ou plafonds;
- enduits de dégrossissement en plâtre;
- plâtre naturel ou LDGF.

Tous ces déchets sont acceptés avec:

- clous et vis;
- revêtements tels que papier peint, peinture et autres.

Ces déchets peuvent provenir de n'importe quel fabricant et sont acceptés secs ou mouillés.

Les déchets suivants sont exclus du recyclage:

- chapes en plâtre à base d'anhydrite,
- plastique et feuilles;
- isolation;
- profilés pour cloisons, pour plafonds et de protection d'angle,
- bois;
- autres déchets.

## FORUM DÉCHETS

Ayant renoncé à la publicité au profit d'un sponsoring, FORUM DÉCHETS offre au secteur privé – qui mène aux côtés des services publics un combat actif contre les déchets – une tribune pour faire connaître son point de vue, son expérience. En fonction des prochains thèmes abordés par la rédaction, votre entreprise pourrait également être intéressée par un publi-reportage...



LEMAN ENVIRONNEMENT SA et SOGETRI SA sont les deux seuls centres de tri au bénéfice d'un exutoire agréé garantissant un recyclage optimum des déchets de plâtre. Tous les collecteurs et/ou entreprises romandes ont la possibilité d'y déposer leurs déchets de plâtre. Nous sommes en mesure de proposer une solution globale de collecte, de transfert ou de tri pour ces produits, mais également pour tous les déchets de chantier, industriel ou urbains.

Ces entreprises font partie du groupe HELVETIA ENVIRONNEMENT SA

## Renseignements

LEMAN ENVIRONNEMENT SA  
Rte du Molliau 30, Tolochenaz (VD)  
Tél/fax 021 811 17 17/10  
[www.leman-environnement.ch](http://www.leman-environnement.ch)

SOGETRI SA  
Route des Jeunes 75, Carouge (GE)  
Tél/fax 022 308 46 00/01  
[www.sogetri.ch](http://www.sogetri.ch)

TRANSVOIRIE SA  
8, chemin de l'Emeraude, Vernier (GE)  
Tél/fax 022 306 15 15/16  
[www.transvoirie.ch](http://www.transvoirie.ch)



Légende???